OCOM M108.06 – EXÉCUTER LES MOUVEMENTS REQUIS POUR L'ALIGNEMENT PAR LA DROITE

1. **Rendement :** Exécuter les mouvements requis pour l'alignement par la droite

2. **Conditions :**

   a. Éléments fournis :

      (1) les commandements,

      (2) de la supervision,

      (3) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : Aucun.

   c. Conditions environnementales : Une salle d'exercice militaire ou un terrain de parade extérieur (dans des conditions météorologiques favorables).

3. **Norme :** Conformément à la publication A-DH-201-000/PT-001, Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes, le cadet doit exécuter les mouvements nécessaires à l'alignement d'une escouade, y compris :

   a. l'alignement par la droite,

   b. le mouvement « fixe »,

   c. l'alignement épaule à épaule,

   d. l'alignement coude à coude.

4. **Points d'enseignement :**

PE	Description	Méthode	Durée	Réf
PE1	Expliquer et démonter les mouvements, puis demander aux cadets d'exécuter un alignement par la droite.	Démonstration et exécution	10 min	A0-002 (pp. 2-18– 2-20)
PE2	Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'exécuter le mouvement « fixe ».	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-20)
PE3	Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'exécuter un alignement épaule à épaule.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-20)
PE4	Expliquer et démontrer les mouvements, puis demander aux cadets d'exécuter un alignement coude à coude.	Démonstration et exécution	5 min	A0-002 (p. 2-20)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

5. **Durée :**

a.	Introduction et conclusion :	5 min
b.	Démonstration et exécution :	25 min
c.	Total :	30 min

6. **Justification :** La méthode d'instruction par démonstration et exécution a été choisie pour la présente leçon parce qu'elle permet à l'instructeur d'expliquer et de démontrer la compétence que le cadet doit acquérir tout en donnant aux cadets l'occasion de mettre la compétence en application sous supervision.

7. **Documents de référence :** A0-002 A-DH-201-000/PT-001, Directeur - Histoire et patrimoine 3-2. (2006). *Manuel de l'exercice et du cérémonial des Forces canadiennes.* Ottawa, ON, Ministère de la Défense nationale.

8. **Matériel d'instruction :** Du matériel de présentation (p. ex., tableau blanc, tableau de papier, RPJ, projecteur multimédia) approprié à la salle de classe et au secteur d'entraînement.

9. **Matériel d'apprentissage :** Aucun.

10. **Modalités de contrôle :** Aucun.

11. **Commentaires :**

    a. Il est recommandé qu'une rétroaction soit donnée aux cadets tout au long des répétitions de l'exercice militaire, des soirées d'instruction et des prises d'armes. Toute rectification doit être apportée sur-le-champ pour éviter que de mauvaises habitudes ne persistent.

    b. Des instructeurs adjoints peuvent être requis pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-701/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-701-PG-002/A-CR-CCP-701-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.